



LES PRIORITÉS SOCIALES DE LA COMMISSION JUNCKER

#FutureofEurope

Octobre 2019



“Il nous appartient de faire en sorte que le modèle social européen ressorte clairement de chacune de nos actions, car l’Europe est le bouclier commun à tous ceux qui ont la chance d’appartenir à ce magnifique continent.”

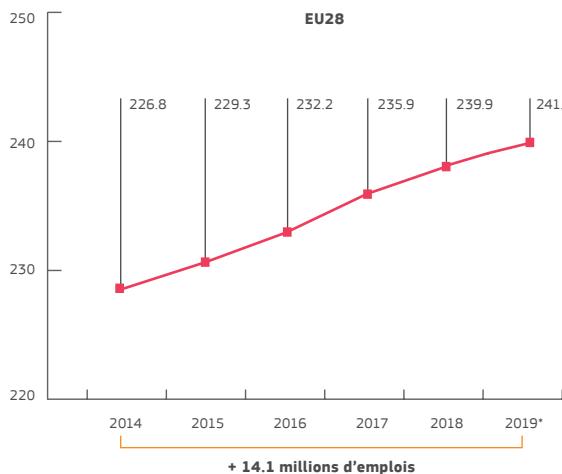
Discours du président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker devant le Parlement européen, le 22 octobre 2014

Depuis le début de son mandat, la Commission Juncker place les priorités sociales au cœur de son action et au centre du débat sur l’avenir de l’Europe.

Les progrès réalisés sont notables: plus de 14 millions d’emplois ont été créés depuis l’entrée en fonction de la Commission Juncker, le chômage a atteint son niveau le plus bas depuis les premières statistiques en 2000 et, avec plus de 241 millions de personnes en activité, le niveau d’emploi n’a jamais été aussi élevé qu’aujourd’hui. Bien qu’il soit toujours trop élevé, le taux de chômage des jeunes a également diminué de manière importante, passant de son niveau record de 24 % en 2013 à 14,2 % en août 2019.

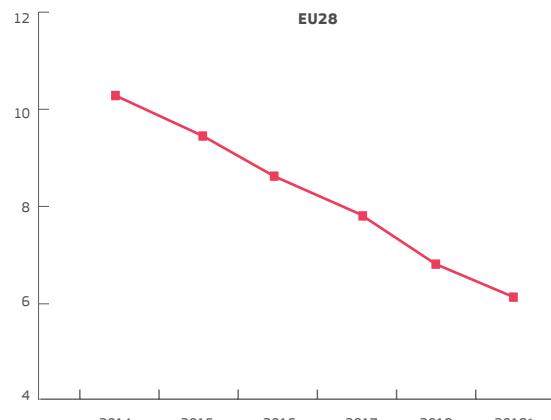
NIVEAU D’EMPLOI DANS L’UE 2014–2019* (EN MILLIONS DE PERSONNES)

* deuxième trimestre
Source des données: Eurostat, comptes nationaux, ECFIN



TAUX DE CHÔMAGE DANS L’UE 2014–2019* (EN %)

* Août 2019
Source des données: Enquête sur les forces de travail, Eurostat, ECFIN



Grâce à l'Union européenne et à ses États membres, l'économie européenne a connu des années de croissance utiles, mais l'heure n'est pas à l'autosatisfaction. En août 2019, 15,4 millions de personnes étaient toujours sans emploi, dont 3,1 millions de jeunes.

Dans le même temps, le monde du travail et nos sociétés continuent d'évoluer, ce qui entraîne autant de nouvelles possibilités que de défis.

L'actuelle Commission a pris et continue de prendre des mesures pour moderniser l'économie sociale de marché de l'Union et obtenir un «triple A social» pour l'Europe. Avec la proclamation du socle européen des droits sociaux, 24 initiatives proposées par la Commission Juncker dans le domaine social ont été approuvées jusqu'ici. Un accord sur la coordination de la sécurité sociale a été conclu à titre provisoire et doit être confirmé par les collégislateurs. Les 2 autres propositions toujours à l'examen s'inscrivent dans le débat plus large concernant le prochain budget à long terme de l'UE pour la période 2021–2027, et feront l'objet d'une décision dans ce contexte. Les tableaux ci-dessous rappellent les progrès accomplis en ce qui concerne six principaux axes de travail:

INITIATIVES CLÉS DE LA COMMISSION JUNCKER DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI ET LE DOMAINE SOCIAL



AFFIRMATION DE VALEURS COMMUNES: INSTAURER UN SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

À l'occasion du sommet social pour une croissance et des emplois équitables qui s'est tenu le 17 novembre 2017, les institutions de l'UE ont proclamé le socle européen des droits sociaux. Le socle exprime vingt principes et droits essentiels à la lumière des réalités sociales d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit d'un engagement commun et durable en vue de faire valoir et de mieux mettre en œuvre les droits auxquels les Européens aspirent: de l'égalité entre les hommes et les femmes à la protection sociale et de conditions de travail équitables à l'apprentissage tout au long de la vie. Le socle sert de cadre pour la relance du processus de convergence vers de meilleures conditions de vie et de travail dans l'ensemble de l'UE. Des fonds comme le nouveau Fonds social européen Plus (FSE+) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) contribueront à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux.

Proposition	Description	Statut*		
		Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
1 Établissement du socle européen des droits sociaux	Dans son discours de septembre 2015 sur l'état de l'Union, le président Juncker a annoncé l'établissement d'un socle européen des droits sociaux. Au terme d'une consultation publique réalisée entre mars et décembre 2016 et à la suite de la présentation d'une proposition en avril 2017, le socle a été proclamé conjointement par le Parlement, le Conseil et la Commission lors du sommet social du 17 novembre 2017.	 Avril 2017	 Novembre 2017	 Novembre 2017
2 Présentation du tableau de bord social permettant de suivre les progrès réalisés par les États membres	Le tableau de bord social a été présenté en même temps que le socle européen des droits sociaux afin de suivre les progrès accomplis par les États membres concernant les indicateurs clés en matière sociale et d'emploi, sur la voie du «triple A social» pour l'UE, et intégré dans le Semestre européen.	 Avril 2017	 Mars 2018	 Mars 2018
3 Document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe	À la suite de la publication du livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe , en mars 2017, la Commission a présenté un document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe à l'horizon 2025.	 Avril 2017		

INTÉGRATION DES PRIORITÉS SOCIALES: PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION SOCIALE DANS TOUTES LES POLITIQUES

Les priorités de l'Europe sociale s'appliquent à l'ensemble des domaines d'action. L'actuelle Commission a mis les questions sociales sur un pied d'égalité avec les questions économiques dans l'ensemble de ses activités principales, telles que le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, l'approfondissement de l'Union économique et monétaire, le plan d'investissement pour l'Europe (dit «plan Juncker») et ses initiatives phares pour l'achèvement du marché unique, du marché unique numérique à l'union de l'énergie, ainsi qu'en matière de politique commerciale de l'Union et de relations internationales. Les exemples donnés ci-dessous constituent des illustrations éloquentes de cette philosophie.

	Proposition	Description	Statut*		
			Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
4	Intégration des priorités et des indicateurs sociaux dans le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques	La Commission a mis davantage l'accent sur les priorités et les indicateurs sociaux dans le cadre du cycle annuel de la gouvernance économique de l'UE qu'est le Semestre européen. Depuis 2017, les priorités du socle européen des droits sociaux ont été intégrées dans le Semestre européen, y compris par l'adoption de nouvelles lignes directrices pour l'emploi.	 Cycle annuel		 Novembre 2017 (socle)
5	Analyse de l'impact social du nouveau programme de soutien à la stabilité en faveur de la Grèce	Lorsque la Commission a signé un protocole d'accord avec la Grèce pour un nouveau programme de soutien à la stabilité, elle a veillé à publier, pour la première fois, une évaluation ex ante de l'impact social du nouveau programme.	 Août 2015		
6	Plan d'investissement pour l'Europe	Créé dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSI) vise à financer des infrastructures et des équipements sociaux, ainsi que des investissements stratégiques dans des entreprises sociales. Depuis décembre 2018, 37 projets axés sur le secteur social dans 16 États membres ont été signés et sont prêts à démarrer, tandis que le financement de 8 autres a été approuvé. L'EFSI soutient également les projets de microfinancement, les jeunes entrepreneurs et les entreprises sociales en garantissant les accords conclus par le Fonds européen d'investissement et des intermédiaires financiers. Dans l'ensemble, on s'attend actuellement à ce que l'EFSI génère 16 milliards d'euros d'investissements dans le secteur social.	 Novembre 2014	 Mai 2014	 Juin 2014

	Proposition	Description	Statut*		
			Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
7	Union de l'énergie	Le paquet de la Commission « Une énergie propre pour tous les Européens » vise à s'attaquer en profondeur au problème de la précarité énergétique, en adoptant une approche sociale plutôt qu'en appliquant des prix réglementés de l'énergie. En outre, ce train de mesures inclut la création d'un observatoire de la précarité énergétique et l'échange des meilleures pratiques entre États membres.	● Novembre 2016	● Décembre 2018	● Juillet 2019
8	Marché unique numérique	Avec l'initiative WiFi4EU , la Commission vise à promouvoir la connectivité Wi-Fi gratuite pour les citoyens et les visiteurs dans les lieux publics tels que les parcs, les places, les bâtiments publics, les bibliothèques, les centres de santé et les musées partout en Europe d'ici 2020.	● Septembre 2016	● Mai 2017	● Novembre 2017
9	Mobilité dans le secteur des transports	Le secteur des transports de l'UE emploie plus de cinq millions d'Européens. Dans le cadre de l'initiative « l'Europe en mouvement », la Commission a mis sur la table des propositions visant à garantir l'équité sociale et la compétitivité dans ce secteur. L'objectif est de lutter contre les pratiques illégales en matière d'emploi et les sociétés «boîtes aux lettres», ainsi que d'améliorer les conditions sociales et de travail dans le secteur des transports, en particulier pour les conducteurs de poids lourds. Il s'agit, par exemple, de prévoir des règles garantissant aux chauffeurs de bonnes conditions de repos hebdomadaire et un retour dans leur foyer à intervalles réguliers.	● Mai 2017	● Pas avant le second semestre 2019	● Pas avant le second semestre 2019

RENOUVELLEMENT ET MODERNISATION DE LA LÉGISLATION SOCIALE

La Commission a proposé plusieurs mises à jour de la législation de l'UE afin d'adapter l'acquis social aux besoins actuels du monde du travail. Cette action vise en partie à clarifier et à faciliter l'adoption et la mise en œuvre des règles existantes.

		Description	Statut*		
			Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
10	Législation visant à rendre les produits et les services plus accessibles aux personnes handicapées	Avec l'acte législatif européen sur l'accessibilité, la Commission a proposé d'établir des exigences communes pour l'accessibilité de certains produits et services clés afin d'aider les personnes handicapées à participer pleinement à la vie de la société dans l'ensemble de l'UE.	● Décembre 2015	● Novembre 2018	● Juin 2019
11	Communication visant à améliorer la santé et la sécurité au travail	Avec la communication visant à améliorer la santé et la sécurité au travail, la Commission a présenté un plan d'action afin de mieux protéger les travailleurs contre les cancers d'origine professionnelle et d'aider les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises et les microentreprises, dans leurs efforts pour se conformer aux règles.	● Janvier 2017	●	●
12	Législation relative à la protection des travailleurs contre les agents chimiques cancérogènes	Dans le cadre du plan d'action de la Commission en matière de santé et de sécurité au travail, l'exposition à certains agents chimiques cancérogènes sur le lieu de travail a été davantage limitée. Trois séries de valeurs limites d'exposition nouvelles et/ou plus strictes ont été introduites. Cette initiative permettra de sauver plus de 100 000 vies dans les 50 prochaines années.	● Première série: Mai 2016 ● Deuxième série: Janvier 2017 ● Troisième série: Avril 2018	● Juin 2017 ● Octobre 2018 ● Janvier 2019	● Décembre 2018 ● Janvier 2019 ● Juin 2019

	Proposition	Description	Statut*		
			Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
13	Législation visant à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants qui travaillent	Cette initiative fixe un certain nombre de normes minimales plus strictes concernant les parents et aidants qui travaillent afin de donner davantage l'occasion aux hommes d'assumer des responsabilités familiales et d'encourager la participation des femmes au marché du travail. Les pères bénéficieront d'un congé de paternité rémunéré d'au moins 10 jours; deux des quatre mois de congé parental garanti ne seront plus transférables entre les parents et les aidants auront droit à au moins 5 jours de congé par an.	 Avril 2017	 Janvier 2019	 Août 2019
14	Directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles	Cette initiative rend les contrats et les conditions de travail plus transparents et prévisibles pour tous les types de travail, notamment les formes de travail atypiques telles que le travail à temps partiel ou à la demande. C'est ainsi que les travailleurs ayant des horaires de travail très variables et déterminés par l'employeur (notamment en cas de travail à la demande) doivent savoir à l'avance quand ils pourront être amenés à travailler. En dehors des horaires convenus, ces travailleurs ont pleinement le droit de refuser de travailler et ils restent protégés contre tout traitement inéquitable.	 Décembre 2017	 Février 2019	 Juillet 2019
15	Recommandation du Conseil relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale	Par cette recommandation, la Commission encourage les États membres à faire en sorte que tous les travailleurs, en particulier les personnes ayant un emploi atypique ou exerçant un travail indépendant, aient accès à une protection sociale et à des services d'emploi sur la base de leurs cotisations.	 Mars 2018	 Décembre 2018	 Second semestre 2019
16	Orientations sur la mise en œuvre de la directive sur le temps de travail	Ce document fournit des orientations sur l'interprétation de différents aspects de la directive conformément à un corpus croissant de jurisprudence, portant notamment sur la nature des périodes de repos, du temps de garde et de permanence et les conditions afférentes ainsi que sur la mise en œuvre du droit au congé annuel payé.	 Avril 2017		 Avril 2017

DES RÈGLES ÉQUITABLES ET APPLICABLES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DES TRAVAILLERS

La mobilité de la main-d'œuvre est une des libertés les plus appréciées de l'Union: plus de huit Européens sur dix sont favorables à la libre circulation des citoyens et à la possibilité de vivre, de travailler, d'étudier et de faire des affaires partout dans l'UE. La Commission veut renforcer la mobilité de la main-d'œuvre, en établissant des règles claires et équitables, en facilitant la coopération entre les États membres et en luttant contre les abus.

	Proposition	Description	Statut*		
			Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
17	Plateforme européenne visant à renforcer la coopération dans le domaine de la lutte contre le travail non déclaré	La plateforme européenne de lutte contre le travail non déclaré renforce la coopération entre les pays de l'UE. Elle rassemble les acteurs concernés par la lutte contre le travail non déclaré, afin de résoudre ce problème de manière plus efficace et efficiente, tout en respectant pleinement les compétences et les procédures nationales. La plateforme a été lancée en mai 2016.	Avril 2014	Novembre 2015	Mars 2016
18	Législation visant à réviser des règles relatives au détachement des travailleurs	La proposition établit le principe d'un «salaire égal à travail égal sur un même lieu de travail». S'appuyant sur la directive d'exécution de 2014 sur les travailleurs détachés, qui est entrée en vigueur en juin 2016, elle prévoit également de nouvelles modalités de coopération administrative entre les États membres.	Mars 2016	Février 2018	Juin 2018
19	Législation visant à moderniser les règles relatives à la coordination des systèmes de sécurité sociale	Cette proposition vise à établir un lien plus étroit entre le lieu où les cotisations sociales sont payées et l'endroit où elles sont perçues. Elle prévoit également de meilleurs outils de coopération entre les autorités des États membres et intègre de nouveaux aspects tels que les soins de longue durée.	Décembre 2016	Mars 2019 (dans l'attente d'une confirmation)	Pas avant le second semestre 2019
20	Création d'une Autorité européenne du travail	Cette nouvelle Autorité facilitera l'accès des individus et des employeurs aux informations, soutiendra la coopération entre les États membres dans le domaine de l'application transfrontière des règles de l'UE et servira de médiateur en cas de litiges transfrontières liés à la mobilité de la main-d'œuvre.	Mars 2018	Février 2019	Juillet 2019

INVESTIR DANS LA JEUNESSE ET LES COMPÉTENCES

Investir dans le capital humain de l'Europe et l'avenir de ses jeunes compte parmi les actions les plus importantes afin d'accroître la cohésion, la compétitivité et la résilience des économies et des sociétés de l'Europe, compte tenu des évolutions dans le monde du travail. En formulant des orientations stratégiques détaillées, en renforçant la garantie pour la jeunesse, en maximisant le recours au Fonds social européen et en mettant en œuvre la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe, la Commission soutient les acteurs à tous les niveaux. La Commission a également lancé un corps européen de solidarité afin d'offrir aux jeunes Européens des possibilités de volontariat et d'emploi.

	Proposition	Description	Statut*		
			Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
21	Législation visant à renforcer la garantie pour la jeunesse en augmentant le préfinancement de l'initiative pour l'emploi des jeunes et en accroissant son financement pour la période 2017-2020	<p>La garantie pour la jeunesse est un engagement politique que certains États membres ont pris en avril 2013 dans le but de faire en sorte que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel. L'initiative pour l'emploi des jeunes est le principal programme de financement de l'UE facilitant la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. La Commission a proposé un préfinancement d'un milliard d'euros provenant de l'initiative pour l'emploi des jeunes afin de renforcer la garantie pour la jeunesse à partir de 2015.</p> <p>Un financement supplémentaire a été garanti pour la période 2017-2020. L'initiative pour l'emploi des jeunes a bénéficié d'un montant de 1,2 milliard d'euros et un montant identique a été apporté par le Fonds social européen.</p> <p>En 2019, la Commission a proposé un nouveau financement de 116,7 millions d'euros.</p>	 Février 2015  Octobre 2017  Février 2019	 Mai 2015  Décembre 2017  Avril 2019	 Mai 2015  Décembre 2017  Mai 2019
22	Recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail	Cette recommandation définit le soutien à apporter aux chômeurs de longue durée pour faciliter leur retour sur le marché du travail. Elle prévoit notamment que tous les demandeurs d'emploi au chômage depuis plus de douze mois bénéficient d'une évaluation individuelle.	 Septembre 2015	 Décembre 2015	 Février 2016
23	Recommandation relative à «des parcours de renforcement des compétences»: de nouvelles perspectives pour les adultes	La recommandation invite les États membres à élaborer une série d'interventions ciblées afin d'améliorer et d'intensifier le soutien proposé aux adultes ayant un faible niveau de qualifications ou de compétences. Par exemple, elle prévoit que chaque bénéficiaire se verra proposer une évaluation des compétences, une offre d'apprentissage conçue autour de cette évaluation et des possibilités de faire valider et reconnaître les compétences acquises.	 Juin 2016	 Novembre 2016	 Décembre 2016

	Proposition	Description	Statut*		
			Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
24	Initiatives visant à soutenir la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels, y compris ErasmusPro et le cadre européen de qualité pour l'apprentissage	<p>La nouvelle initiative ErasmusPro vise à soutenir 50.000 stages d'apprentis en entreprise à l'étranger, d'une durée minimale de trois à douze mois, pour la période 2018-2020.</p> <p>La recommandation du Conseil relative à un cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité fournit quatorze critères clés que les États membres et les parties prenantes devraient utiliser pour mettre en place un apprentissage efficace et de qualité.</p>	 Décembre 2016 Octobre 2017	 Mars 2018	 Mars 2018
25	Lancement du corps européen de solidarité	<p>Le corps européen de solidarité a été mentionné pour la première fois par le président Juncker dans son discours sur l'état de l'Union 2016 et a été lancé en décembre 2016. Cette initiative donne aux jeunes âgés entre 18 et 30 ans la possibilité de saisir de nouvelles occasions d'apporter une contribution importante à la société dans l'ensemble de l'Union et d'acquérir de l'expérience et des compétences au début de leur carrière. En juillet 2019, le corps de solidarité comptait plus de 147 000 jeunes et 17 800 participants avaient été déployés.</p>	 Mai 2017	 Juin 2018	 Octobre 2018
26	Législation visant à renforcer la visibilité des compétences et des certifications au moyen de la révision de l'Europass et d'une recommandation en vue d'une révision du cadre européen des certifications (dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe)	<p>La Commission a adopté une révision du cadre Europass en octobre 2016, offrant ainsi aux citoyens de meilleurs outils pour présenter leurs compétences et obtenir en temps réel des informations utiles concernant les besoins en la matière.</p> <p>La révision du cadre européen des certifications permet d'améliorer la compréhension et la comparaison des qualifications et des compétences disponibles sur le marché du travail européen.</p>	 Octobre 2016 Juin 2016	 Décembre 2017 Mai 2017	 Mai 2018 Mai 2017
27	Coalition en faveur des compétences et des emplois numériques	Une coalition en faveur des compétences et des emplois numériques réunit des États membres, des entreprises, des partenaires sociaux, des organismes à but non lucratif et des acteurs de l'enseignement qui s'engagent à combler le manque de compétences numériques en Europe.	 Décembre 2016		

	Proposition	Description	Statut*		
			Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
28	Plan concernant la coopération sectorielle en matière de compétences	Le plan de coopération est un cadre stratégique réunissant entreprises, syndicats, responsables de l'enseignement et de la formation et autorités publiques pour fournir des solutions aux besoins des différents secteurs en matière de compétences en cette époque de mutation technologique. Il a été lancé en janvier 2017, dans cinq secteurs (automobile, technologie maritime; information géospatiale; textiles, habillement, cuir et chaussures; tourisme). Il a été étendu à quatre autres secteurs en 2018 (construction, acier, fabrication additive et transport maritime); d'autres secteurs s'y ajouteront en 2019.	 Janvier 2017		
29	Recommandation sur le suivi des diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle (dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe)	Proposition de recommandation du Conseil sur le suivi des diplômés pour améliorer la qualité et la disponibilité des informations sur la façon dont la carrière des diplômés de l'enseignement supérieur ou de la formation professionnelle évolue ou dont ces derniers poursuivent leurs études par la suite.	 Mai 2017	 Novembre 2017	 Novembre 2017
30	Outil de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers	Éditeur web hors et en ligne qui permet aux ressortissants de pays tiers de présenter leurs compétences, qualifications et expériences d'une manière qui puisse être bien comprise par les employeurs, les prestataires d'enseignement et de formation ainsi que les organisations travaillant avec des migrants dans l'ensemble de l'Union européenne. Lancé en 2017, l'outil est régulièrement actualisé et perfectionné.	 Juin 2017		
31	Fonds social européen plus (FSE+)	Conformément aux propositions de budget de l'UE à long terme (2021-2027), le Fonds social européen plus sera le principal instrument financier de l'Union qui permettra de renforcer la dimension sociale de l'Europe; il est proposé de lui allouer un budget de 101 milliards d'euros pour la période septennale. Au cours des 60 dernières années, le FSE a aidé des millions d'Européens à trouver un emploi, à acquérir une qualification, à obtenir un diplôme et à élever leurs niveaux de compétences.	 Mai 2018	 Second semestre 2019	 2019-2020
32	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)	Avec le FSE+, la Commission a proposé, pour la période 2021-2027, un FEM remanié et doté d'une enveloppe de 1,6 milliard d'euros, qui puisse intervenir plus efficacement en faveur des travailleurs qui ont perdu leur emploi. Depuis la création du Fonds en 2007, 20 pays ont sollicité son aide et plus de 110 000 travailleurs licenciés ont bénéficié de son soutien.	 Mai 2018	 Second semestre 2019	 2019-2020

RELANCER LE DIALOGUE SOCIAL

La Commission a lancé l'initiative «Un nouveau départ pour le dialogue social» en mars 2015 pour renforcer le rôle des partenaires sociaux à tous les niveaux. Un accord quadripartite a été signé en juin 2016, réaffirmant le rôle fondamental joué par le dialogue social européen, qui constitue un volet important de l'élaboration de la politique sociale et de l'emploi de l'UE. Cet accord recense les mesures que les signataires doivent prendre dans le but de renforcer plus encore le dialogue social aux niveaux européen et national.

	Proposition	Description	Statut*		
			Proposition de la Commission	Accord	En place / en vigueur
33	Lancement de l'initiative «Un nouveau départ pour le dialogue social»	En mars 2015, la Commission européenne, en collaboration avec les partenaires sociaux, a lancé un partenariat renouvelé entre les partenaires sociaux et les institutions de l'UE, qui met l'accent sur un certain nombre de priorités visant à promouvoir la croissance et à créer des emplois.			
34	Accord quadripartite dans le cadre de l'initiative «Un nouveau départ pour le dialogue social»	Accord conclu en juin 2016 entre les organisations d'employeurs, les syndicats, la présidence du Conseil de l'Union européenne et la Commission réaffirmant le rôle fondamental du dialogue social européen dans le processus d'élaboration des politiques de l'UE.			
35	Législation visant à améliorer les conditions de travail dans le secteur de la pêche, mettant en œuvre un accord conclu par les partenaires sociaux de l'UE	En 2013, les partenaires sociaux de l'UE dans le secteur de la pêche sont parvenus à un accord, qui proposait d'aligner le droit de l'UE sur la convention sur le travail dans la pêche, 2007, de l'Organisation internationale du travail. L'accord vise à améliorer les conditions de travail dans le secteur de la pêche et prévoit un niveau de protection plus élevé pour les pêcheurs de l'Union européenne.			
36	Législation visant à améliorer les conditions de travail des gens de mer à bord de navires battant pavillon de l'UE, mettant en œuvre un accord conclu par les partenaires sociaux	En juillet 2017, la Commission a adopté une proposition de directive du Conseil portant mise en œuvre de l'accord conclu par les partenaires sociaux afin de refléter les modifications récemment apportées à la convention du travail maritime.			